



Déclaration commune intersyndicale C G T et SUD C T P DU VENDREDI 3 AVRIL 2015

Nous syndicat C G T et S U D des collectivités territoriales nous déclarons avec l'avis favorable du personnel, ne pas siéger au C T P DU VENDREDI 3 AVRIL 2015 pour les raisons suivantes :

1. Refus de l'intégration du critère de l'absentéisme dans la modulation du régime indemnitaire. L'ensemble du personnel souhaitant conserver le régime actuel d'attribution.
2. Réorganisation des services.
Elle doit passer par le dialogue social via les partenaires puis être mise à l'ordre du jour du C H S C T avant d'être présenté au C T P.
3. Nous souhaitons différencier les votes sur les différents points de la réorganisation des services
4. Nous demandons la constitution de groupe de travail (de dialogue) avec un référent à tour de rôle qui se chargera de faire remonter aux syndicats les dysfonctionnements et améliorations, qui assureront le relais auprès de Monsieur le Maire.
5. Un compte rendu après chaque rencontre sera établi et diffusé auprès du personnel afin d'y apporter les amendements.